

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE MANICOUAGAN

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
tenue le mardi 26 septembre 2023, à 11 h, à la salle du conseil de l'édifice situé au 800, avenue
Léonard-E.-Schlemm, Baie-Comeau

Sont présents :

M^{MES}	Isabelle Giasson	directrice générale et greffière-trésorière
	Julie Guay	représentante suppléante de Chute-aux-Outardes
	Michelle Martin	représentante de Pointe-Label

ET

MM.	Étienne Baillargeon	représentant de Baie-Trinité
	Michel Desbiens	représentant de Baie-Comeau
	Steeve Grenier	représentant de Franquelin
	Raymond Lavoie	représentant de Ragueneau
	Julien Normand	président et représentant de Pointe-aux-Outardes

Sont absents :

	Christian Malouin	représentant de Chute-aux-Outardes
	Réjean Sini	représentant suppléant de Godbout

ORDRE DU JOUR

1.0 Préliminaires

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance publique ordinaire du 22 août 2023

2.0 Décisions

Administration

- 2.1 Adoption de la liste de comptes à payer n° 2023-08 de la Régie ainsi que n° 2023-08 du magasin de réemploi Phase 2
- 2.2 Adoption du compte à payer de la carte Mastercard de la Régie d'août 2023
- 2.3 État des revenus et des dépenses au 31 août 2023
- 2.4 Adoption du règlement de tarification n° 23-03
- 2.5 Adoption du budget 2024
- 2.6 Adoption de la Politique de confidentialité et des règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels
- 2.7 Renouvellement protocole d'entente avec le Dépannage de l'Anse
- 2.8 Autorisation de dépenses – Renouvellement de contrat – Plateforme de rédaction d'appels d'offres Edilex

3.0 Informations

4.0 Correspondance

5.0 Affaires nouvelles

- 5.1 Prochaine rencontre de travail – le mardi 24 octobre 2023
- 5.2 Prochaine séance ordinaire publique – le mardi 24 octobre 2023

6.0 Période de questions

7.0 Fermeture de l'assemblée

PROCÈS-VERBAL

1.0 PRÉLIMINAIRES

1.1 Ouverture de la séance

Le président et représentant de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes, Julien Normand, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum. Il est 11 h 05.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2023-79

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Ragueneau, Raymond Lavoie, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour modifié.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2023-80

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance publique ordinaire du 22 août 2023

Attendu que les membres du conseil d'administration ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance publique ordinaire du 22 août 2023;

Attendu que les membres du conseil d'administration renoncent à la lecture du procès-verbal.

Sur la motion de la représentante de la Municipalité de Pointe-Lebel, Michelle Martin, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance publique ordinaire du 22 août 2023, tel que rédigé et que le président et la directrice générale et greffière-trésorière soient, par la présente résolution, autorisés à le signer.

Approuvé séance tenante.

2.0 DÉCISIONS

ADMINISTRATION

Rés. 2023-81

2.1 Adoption de la liste de comptes à payer n° 2023-08 de la Régie ainsi que n° 2023-08 du magasin de réemploi Phase 2

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Baie-Trinité, Étienne Baillargeon, il est unanimement résolu d'adopter la liste de comptes à payer n° 2023-08 de la Régie d'une somme de **920 908,07 \$** et n° 2023-08 du magasin de réemploi Phase 2 d'une somme de **589,20 \$ pour un total de 921 497,27 \$** conformément à l'article 5.1 du Règlement 09-31 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire ainsi que de délégation de dépenses.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2023-82

2.2 Adoption du compte à payer de la carte Mastercard de la Régie d'août 2023

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Franquelin, Steeve Grenier, il est unanimement résolu d'adopter le compte à payer de la carte Mastercard d'une somme totale de **650,53 \$** pour août 2023, conformément à l'article 5.1 du Règlement 09-31 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire ainsi que de délégation de dépenses.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2023-83

2.3 État des revenus et des dépenses au 31 août 2023

Sur la motion de la représentante suppléante de la Municipalité de Chute-aux-Outardes, Julie Guay, il est unanimement résolu d'adopter l'état des revenus et des dépenses au 31 août 2023 tel que présenté par la directrice générale et greffière-trésorière, Isabelle Giasson.
Approuvé séance tenante.

Rés. 2023-84

2.4 Adoption du règlement de tarification n° 23-03

Considérant que la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, c. F-2.1) permet à une régie de décréter une tarification pour l'utilisation d'un bien, d'un service ou pour le bénéfice reçu d'une activité;

Considérant que le règlement de tarification établit les tarifs pour la disposition de matières résiduelles dont la RGMRM a la responsabilité;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance du conseil d'administration du 22 août 2023 et que le projet de règlement a été déposé;

Attendu que l'annexe A-2024 – Grille tarifaire 2024 fait partie intégrante du présent règlement.

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Franquelin, Steeve Grenier, il est unanimement résolu d'adopter le règlement n° 23-03 concernant la tarification des services dispensés par la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan pour 2024.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2023-85

2.5 Adoption du budget 2024

Attendu que selon l'article 468.34 de la Loi sur les cités et villes, la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan doit dresser le budget annuel pour le prochain exercice financier et le transmettre pour adoption, avant le 1^{er} octobre, à chaque municipalité membre;

Attendu qu'une séance de travail s'est préalablement tenue avec les administrateurs le 19 septembre 2023;

Attendu que la directrice générale et greffière-trésorière présente aux membres du conseil d'administration le budget 2024.

Sur la motion du représentant de la Ville de Baie-Comeau, Michel Desbiens, il est unanimement résolu d'adopter les prévisions budgétaires de l'année 2024 qui présentent des revenus totalisant 7 403 872 \$ et des dépenses de 7 403 872 \$.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2023-86

2.6 Adoption de la Politique de confidentialité et des règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels

Attendu que la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan (ci-après la « RGMRM ») est un organisme public assujéti à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ c. A-2.1 (ci-après la « *Loi sur l'accès* »);

Attendu que la RGMRM s'engage à protéger les renseignements personnels qu'elle collecte et traite dans le cadre de ses activités dans le respect des lois et règlements applicables;

Attendu que la *Loi sur l'accès* prévoit qu'un organisme public, incluant un organisme municipal, doit se doter d'une politique de confidentialité s'il collecte des renseignements personnels par un moyen technologique;

Attendu qu'une telle politique doit être publiée sur le site Internet de la RGMRM et diffusée par tout moyen propre à atteindre toute personne concernée;

Attendu qu'une telle politique s'applique de manière complémentaire à la *Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels* de la RGMRM, telle que déposée au conseil;

Attendu que pour s'acquitter des obligations prévues à la *Loi sur l'accès*, est instituée la présente Politique de confidentialité de la RGMRM.

Sur la motion de la représentante suppléante de la Municipalité de Chute-aux-Outardes, Julie Guay, il est unanimement résolu d'adopter la Politique de confidentialité de la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan (RGMRM) et la Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2023-87

2.7 Renouvellement protocole d'entente avec le Dépannage de l'Anse

Attendu que le protocole d'entente se renouvelle après approbation du conseil;

Attendu qu'il y a lieu de procéder au renouvellement, aux mêmes termes et conditions.

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Franquelin, Steeve Grenier, il est unanimement résolu de procéder au renouvellement du protocole d'entente avec le Dépannage de l'Anse aux mêmes termes et conditions pour une durée d'un an, effectif en janvier 2024.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2023-88

2.8 Autorisation de dépenses – Renouvellement de contrat – Plateforme d'appels d'offres Edilex

Attendu que le contrat d'une durée de trois ans avec Edilex Inc., de 2021 à 2023, arrive bientôt à échéance;

Attendu qu'il convient de renouveler le contrat avec Edilex Inc. pour l'obtention du module de rédaction d'appels d'offres pour une durée de trois ans, de 2024 à 2027;

Attendu que l'entreprise Edilex Inc. offre un ensemble d'outils de rédaction et de gestion contractuelle utilisant des technologies d'intelligence programmée qui permet de rédiger, assembler, configurer et automatiser des contrats et des appels d'offres;

Attendu que les villes, les municipalités et les MRC font partie du domaine d'expertise de l'entreprise;

Attendu que la documentation d'Edilex Inc. est mise à jour en temps réel et au fur et à mesure que la réglementation évolue par une équipe d'avocats;

Attendu que l'offre inclut un soutien juridique et technique.

Sur la motion de la représentante de la Municipalité de Pointe-Lebel, Michelle Martin, il est unanimement résolu d'accepter l'offre de service de l'entreprise Edilex Inc. pour l'obtention du module de rédaction d'appels d'offres pour une durée de trois ans, de 2024 à 2027, dont les montants se détaillent comme suit :

2024	3 647,00 \$
2025	3 756,42 \$
2026	3 869,11 \$
Pour un sous-total de	11 272,53 \$

À ces montants s'ajoutent les taxes applicables.

Approuvé séance tenante.

3.0 INFORMATIONS

4.0 CORRESPONDANCE

5.0 AFFAIRES NOUVELLES

5.1 Prochaine rencontre de travail : le mardi 24 octobre 2023 à 8 h.

5.2 Prochaine séance ordinaire publique : le mardi 24 octobre 2023 à 11 h.

6.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

6.1 Monsieur Martin Lafontaine est présent et pose des questions sur le bac brun vs le bac bleu.

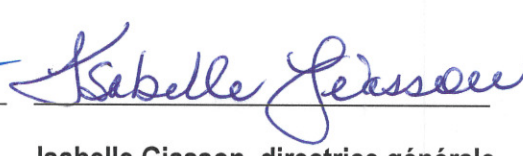
7.0 FERMETURE DE LA SÉANCE

Le représentant de la Municipalité de Ragueneau, Raymond Lavoie, propose la levée de l'assemblée. Il est 11 h 20.

Rés. 2023-89



Julien Normand
Président



Isabelle Giasson, directrice générale
et greffière-trésorière